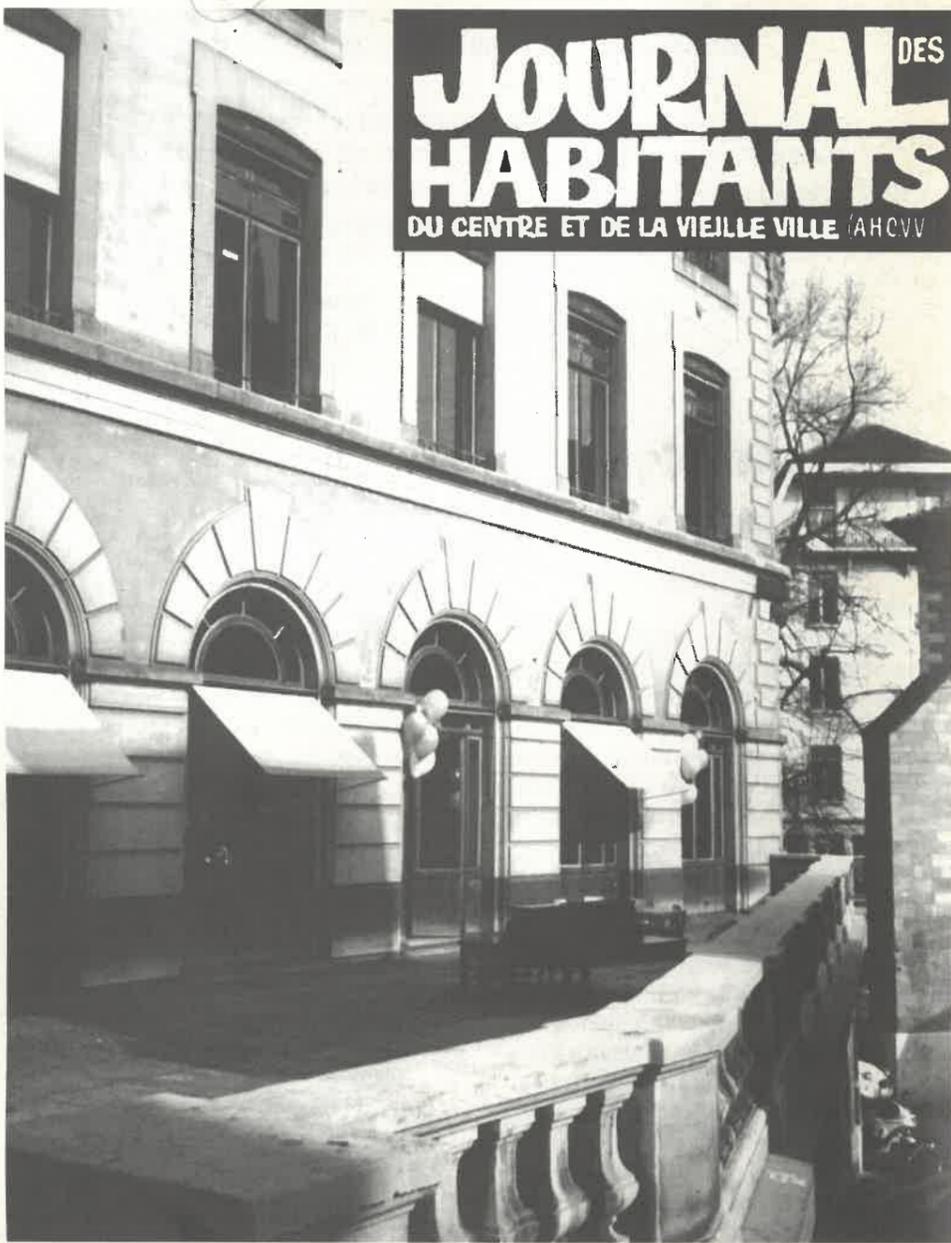


6-1

JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (AHCVV)



Numéro 64 • Juin à Août 1995 • Paraît 4 fois par an

Editeurs responsables: A. GALLET, P.-Y. JORNOD, R. JUON, M.-F. SPIELMANN, A. WISARD
Tirage 7500 exemplaires - Tél: 310 81 81

théâtre en Vieille Ville

(NF) «*Commençant par un long chemin, loin du point véritable, et procédant par boucles et zigzags, nous arrivons de temps en temps là où, précisément, nous devons aboutir.*» George Eliot

C'est à la découverte de cette écrivaine qui vécut rue de la Pélisserie d'octobre 1848 à mars 1850, que le théâtre TAD (Théâtre à domicile) vous emmènera les 6, 7, 8, 13, 14, 15 et 16 septembre prochain. Dans un parcours en 14 stations autour du périmètre de la Pélisserie-place de la Tour-de-Boël et place Bémond, qui s'inscrivent dans une dramaturgie qui fait émerger soit des personnages par rapport aux lieux, soit des lieux par rap-

port aux personnages, vous participerez aux préoccupations et aux pensées de George Eliot.

Ce spectacle qui aura lieu de 20 h. à 22 h. 30 - départ Galerie Capt, 4 rue Calvin - a reçu l'appui du Service culturel de la Ville de Genève. Une exposition de deux jeunes photographes, dont le regard s'est posé sur les lieux où se dérouleront les scènes, complète cette manifestation.

coup de ♥ à...l'Univers de Jean-Claude et Hugues de Crousaz

(NF) Ces deux céramistes, travaillant côte à côte, à la fois séparés et associés, vous les découvrirez à la boutique Arpot, 11 rue de l'Hôtel-de-Ville.

Tous deux aiment sortir des sentiers battus tout en témoignant d'un commun attrait pour le décor. Jean-Claude de Crousaz a réalisé des revêtements muraux pour la Ville de Genève et pour des architectes privés. Ses oeuvres figurent parmi les collections prestigieuses de musées internationaux. De nombreux prix sont à son actif, et notamment celui de l'Artisanat de Genève (1994). Son fils, Hugues, qui a fait son apprentissage dans l'atelier familial, fait montre d'un réel talent pour la réalisation de céramiques et grès dont les formes et les coloris trouvent leur place dans tous les intérieurs, qu'ils soient traditionnels ou modernes. Merci, messieurs de Crousaz, vous maintenez et gardez la conservation et la transmission du savoir-faire.

bâtiment de St Antoine: début des travaux retardés!

(MFS) C'est en 1987 que le Grand Conseil a adopté un crédit de 10 millions de francs pour la transformation et la réhabilitation du bâtiment de St-Antoine dans le but de l'affecter au pouvoir judiciaire. Or, le chantier n'est toujours pas ouvert.

édito

(PY) Depuis 4 ans, trois partis regroupés sous l'étiquette «Alternative» occupent la majorité des sièges du Conseil administratif. Ils se sont engagés à développer la démocratie de quartier et leurs élus affirmaient en novembre dernier leur volonté de bouleverser les pratiques actuelles en matière d'information aux habitants. Qu'en reste-t-il dans les faits?

En novembre 1993, l'AHCVV recevait M. Borel, directeur de la Fondation des parkings, à propos du parking St-Antoine. Il nous annonçait à cette occasion que sa fondation était ouverte à toute proposition pour l'aménagement des surfaces après les travaux. Nous avons alors demandé à Mme Burnand, responsable de ce dossier à la Ville de Genève, d'être associés à cette réflexion. Nous avons depuis émis un certain nombre de propositions. Nous n'avons jamais pu être reçus par Mme Burnand pour les présenter. Pire, cette dernière n'a pas encore jugé nécessaire de présenter à la population du quartier les projets que ses services ont concoctés dans le silence de leurs bureaux. Cet automne, le parking ouvrira, et son inauguration viendra parachever l'oeuvre solitaire de Mme Burnand et de ses services. Les besoins - ou les idées - des habitants? L'agrandissement du préau de l'école St-Antoine prévu dans les plans initiaux? Qui cela pourrait-il bien intéresser?

Alors, l'information, une simple promesse avant élections? M. Alain Vaissade, dans le discours d'ouverture de la nouvelle législature qu'il a prononcé devant le Conseil municipal, a pourtant confirmé qu'une des trois priorités du nouveau Conseil administratif était la démocratie de quartier! Il faudra peut-être qu'il commence par expliquer ce que c'est à sa collègue...



JAB 1200 GE 3
Pour changement d'adresse:
AHCVV
CP 3029, 1211 GE 3

Andrienne SOUTTER
4, rue St-Victor
1206 GENEVE

Ont participé à ce numéro:

Benaouda BELGHOUL
Nicole FALONY
Alain GALLET
Pierre-Yves JORNOD
Roman JUON
Marie-France SPIELMANN

Composition et mise en pages:

Pierre-Yves JORNOD

Imprimerie:

Le Cachot, Grand-Saconnex



ATRIVM

16, rue des Granges
1204 Genève
☎ 781 18 26



HABILLE

LES ENFANTS DE 0 À 14 ANS

Place du Perron 1204 Genève
Tél. (022) 312 33 13

Fête de la Vieille Ville

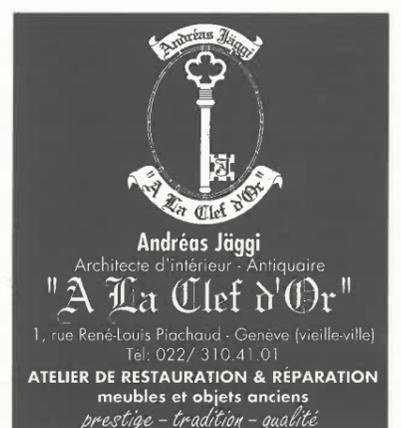
Elle aura lieu le week-end du

9 septembre.

Retenez déjà cette date!

Maison de Quartier Chausse-Coq

En réponse à une intervention de notre association, le responsable du Département des travaux publics nous a confirmé qu'il était conscient de la dégradation et de l'impact important de cet immeuble, situé à l'entrée de la Vieille Ville. Le Conseil d'Etat avait envisagé de faire procéder à la réfection des façades et de la toiture en 1995. Mais les économies drastiques imposées à la trésorerie des grands travaux ont empêché l'engagement de ces travaux en 1995. Le Conseil d'Etat a néanmoins pris la décision lors de sa séance du 19 octobre 1994 de prendre toutes les dispositions utiles pour la mise en chantier de cet ouvrage au cours de l'année 1996.



BULLETIN D'ADHÉSION À L'AHCVV

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille Ville:

Nom: _____

Adresse: _____

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V.
CP 3029, 1211 Genève 3

✂.....

VOTRE SPECIALISTE
DÉLAIS RAPIDES
TIMBRES
EN TOUS GENRES
AINSI
QUE TOUTES LES
PLAQUES GRAVÉES

**GRAVOPLAQUES
GRAVOTIMBRES**

37, rue Jacques-Dalphin 1227 CAROUGE
Tél. 343 83 20 FAX 343 89 73

maison de Quartier Chausse-Coq: rock et voisinage

(PY) La passion des jeunes pour la musique rock n'épargne pas la Maison de Quartier Chausse-Coq, à tel point que le local de répétition situé sous la toiture est l'objet de plaintes du voisinage à cause du bruit. Bien qu'isolé dans les règles de l'art, avec le concours d'un acousticien, il y a encore trop de nuisances. Ayant repéré des locaux dans le sous-sol de l'école St-Antoine, nous nous sommes adressés aux services de Monsieur Michel Rossetti, conseiller administratif, pour y transférer notre local rock. Nous avons bon espoir d'arriver à une solution pour éviter de devoir supprimer une telle activité. Ce serait regrettable, car les rockers de Chausse-Coq ont enregistré un CD avec ceux d'autres maisons de quartier de la Ville de Genève.

tabac au Bourg-de-Four

(NF) Madame Pluss, la très active responsable de Naville Bourg-de-Four nous a quittés. Tous ses clients l'aimaient et l'appréciaient et lui souhaitent une retraite sereine.

Le magasin a été aéré, il est plus lumineux, plus spacieux. La presse y est bien visible et bien exposée. Un rayon librairie également: pas besoin de descendre dans les rues Basses si vous voulez le dernier «best seller».

Bienvenue à la nouvelle gérante, Madame Gabrielle Vaillend, et à son charmant sourire.

fouines dans la Vieille Ville

(RJ) Récemment, on apprenait sous le titre «Fouines pyromanes» qu'un court-circuit suivi d'un incendie avait détruit une ancienne ferme à Fahy dans le Jura. Des fouines avaient rongé l'isolation d'une conduite électrique.

Comme notre quartier est devenu un lieu de choix pour les fouines - elles raffolent des souris, rats, etc. - nous faisons appel à tous pour nous signaler les endroits où elles pourraient se trouver (tél: 310 81 81). Vous pouvez aussi vous adresser aux spécialistes de la dératisation qui viendront poser des trappes, car les fouines sont des animaux protégés: ne les tirez pas avec votre fusil de chasse ou militaire !

OCTOBRE EN CONTES... ANNONCE

Vous aimez la magie des contes...
Vous rêvez d'être le conteur d'un soir...
Vous voudriez émerveiller les enfants de votre quartier...
Vous êtes un amateur...

La Maison de Quartier Chausse-Coq organise, pour le mois d'octobre prochain, des goûters-contes dans votre quartier !

**Votre enthousiasme nous enthousiasme...
Appelez-nous au 311 00 61**

Fouchault l'Opticien



5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE
1204 GENEVE
TÉLÉPHONE (022) 310 22 11

**Capt voyages
& galerie d'art**

Tous vos voyages aux meilleurs prix
et
chaque mois une nouvelle exposition

Rue Calvin 4 1204 Genève
Tél. 311 84 11 fax 311 84 22

Quelle gentille **bénévole**, disponible
2 heures par semaine, aimant les
enfants, les jeux et le bricolage
rejoindrait l'équipe de la
Ludothèque de la Vieille Ville
(Ecole Ferdinand-Hodler)

Contactez-nous le mardi après-midi
ou le mercredi matin au ☎ 310.19.08

aménagement de la rue Chausse-Coq

(RJ) Après plus de 2 années de ping-pong entre les autorités cantonales, municipales, les commissions du patrimoine et les requérants (habitants, commerçants et Maison de Quartier Chausse-Coq), la décision a été prise par nos autorités. L'autorisation du Département des Travaux publics et de l'énergie a été accordée. Les services de la Ville de Genève devraient exécuter les travaux l'automne prochain. L'aménagement prévu consiste en l'installation de bornes en acier noir, et la plantation d'un arbre à tige de petite taille dans le bas de la rue. La circulation sera autorisée, mais le parking fortement diminué, ce qui donnera une meilleure vision de la rue, et devrait restreindre la circulation. Une grande fête inaugurale sera organisée cet automne. A tout bientôt.

recherche concertation, désespérément...

(AG) En date du 23 mai 1995, nous adressions, sous le coup de la colère, une lettre très sèche à M. Gérard Ramseyer (Conseiller d'Etat) et à Mme Jacqueline Burnand (Conseillère administrative) concernant le parking St-Antoine, et plus particulièrement les aménagements de surface et les mesures de circulation (modération de trafic). Nous nous plaignions notamment de l'absence totale d'informations de leur part, à fortiori du manque absolu de toute concertation. Peut-on s'étonner de voir fleurir les oppositions de principe lorsque des associations et groupements prêts au dialogue constructif se voient infliger la mise sur la touche dès qu'il s'agit d'aménagements concrets? Nous regrettons également que l'ouverture d'un parking de 500 places ne s'accompagne d'aucune mise en valeur des cheminements qui mèneront à la zone qu'il dessert.

Nos demandes sont de trois ordres :

1. Les aménagements de surfaces

- Agrandissement de la cour de l'école St-Antoine;
- Restitution de la Promenade aux piétons;
- Desserte très limitée des immeubles bordant la promenade.

2. Les promesses de 1986 (réitérées en 1992)

- L'instauration des trois boucles de circulation; deux sont réalisées; la troisième, qui implique la fermeture de la rue de l'Hôtel-de-Ville peine à voir le jour;
 - La zone piétonne du pourtour de la Cathédrale St-Pierre;
 - Les aménagements de modération de trafic rue Charles-Galland et St-Victor.
3. Les demandes complémentaires
- La logique de la modération du trafic (la qualité de la vie). Nous avons un principe que nous voudrions partager (avec lequel M. Roland Borel est parfaitement d'accord): le parking St-Antoine sera valorisé par des aménagements de surface de qualité. Il ne suffit pas de créer un parking pour que celui-ci desserve automatiquement une zone commerçante. Il faut créer des liens, à l'intention des usagers-piétons, leur permettant de se déplacer naturellement en direction de la Vieille Ville, du Centre Ville, dans un périmètre qui inclurait, si l'information est bien faite, la Place Neuve et le Grand-Théâtre.

Nous avons demandé qu'une réunion soit organisée prochainement entre les autorités municipales et cantonales, et les associations concernées.



retour au *statu quo ante*, ou
aménagement intelligent

**TWIN'S**
COIFFURE - VISAGISTE
FEMININ - MASCULIN
MANUCURE

9, rue Verdaine - 1204 GENEVE - Tél. (022) 312 31 00

**J. W. Y. NYFFELER**
DÉCORATION ARCHITECTURE
ANTIQUITÉ
8 - 10 et 2, rue Chausse-Coq
GENEVE

**ANNE ANZI DIFFUSION**
Décoration d'intérieur - Objets - Cadeaux
11, rue Etienne-Dumont 1204 GENEVE
Tél. 022/310 64 33 Fax 022/312 19 37

épilogue de la saga «tapage nocturne» de 1980 à 1995

(BB) La bonne volonté des habitants de la Vieille Ville est mise à rude épreuve en ce début d'été, au vu de l'absence de volonté des exploitants visés à respecter les engagements pris lors des deux rencontres (5 décembre 1994 et 21 avril 1995), ainsi que l'absence de moyens de pression pour faire exécuter les mesures d'assainissement nécessaires préconisées par les différents services de l'Etat (OCIRT, rapports de gendarmerie, etc.).

En fait, que veulent ces citoyens qui depuis des années assistent impuissants à la dégradation progressive de l'habitat dans leur quartier, causée par une minorité d'établissements publics? La réponse est simple: le respect de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, du 17.12.1987. Cette loi a pour but:

art. 2 a) d'assurer qu'aucun établissement qui lui est soumis ne soit susceptible de troubler l'ordre public, en particulier, la tranquillité et la moralité publiques, du fait de son propriétaire ou de son exploitant, ainsi qu'en raison de sa construction, de son aménagement, de son implantation (pensons à l'insonorisation).

art. 22: obligations de l'exploitant:

2) Il doit exploiter l'établissement de manière à ne pas engendrer d'inconvénients graves pour le voisinage (prévoir un portier).

A la lecture de cette loi, on reste troublé en constatant que depuis des années, des citoyens, des habitants, des commerçants

et des touristes (voir l'hôtel le Chandelier et les restaurants) expriment leur indignation, en vain, aux autorités pour faire cesser ces violations répétées de la loi par cette minorité d'établissements de débit de bière.

Que dire de plus... sinon qu'il serait navrant d'arriver à l'application de l'article 69 de ladite loi:

2) le département peut procéder à la fermeture, avec apposition de scellés, pour une durée maximale de 4 mois, de tout établissement public dont l'exploitation perturbe ou menace gravement l'ordre public, notamment la sécurité, la moralité et la tranquillité publiques, ou, en dépit d'un avertissement, en cas de violations répétées des prescriptions.

Reste à savoir si la reprise du dialogue, au mois de septembre, avec les exploitants des établissements publics visés depuis 1980 va mener à une accalmie tactique, ou si, à l'inverse, chacun essaie de gagner du temps pour user, saborder la volonté des habitants à poursuivre la revendication de leur droit au sommeil. Difficile à dire, d'autant qu'il n'est pas sûr que les tenanciers visés maîtrisent la situation qu'ils ont eux-mêmes créée. Il est certain en revanche que si le département de Justice et Police veut peser sur l'évolution de la situation, il ne pourra se contenter de quelques amendes symboliques, mais qu'il devra donner des moyens crédibles à la gendarmerie, en appliquant les sanctions prévues à l'article 69 de la loi susmentionnée.

alhambra: ils réfléchissent

(RJ) Le comité de sauvegarde et d'initiative de l'Alhambra aurait dû être convoqué par M. Claude Haegi à la fin du mois de mai. Il attend toujours. Pendant ce temps, M. Philippe Joye, conseiller d'Etat, a adressé une lettre à des architectes pour annoncer qu'il y aurait un concours en 2 tours sur le site de l'Alhambra lorsque l'initiative municipale sera tranchée. Par ailleurs, M. Gérard Ramseyer, conseiller d'Etat responsable entre autres de la circulation, a écrit au comité pour déclarer qu'il n'est pas envisageable de construire un parking public à cet endroit.

Rappelons enfin qu'une première rencontre avait eu lieu le 6 avril dernier, entre M. Haegi et le comité, pour étudier la possibilité de retirer l'initiative en échange de la réalisation d'un programme d'aménagement du périmètre reprenant les grandes lignes de celle-ci.

Le comité est prêt à poursuivre la bataille. Il a déjà su mener à une première victoire en avril, et ne manque pas d'arguments pour défendre son initiative,

dans la perspective d'une prochaine campagne de votation.

Au haut de la parcelle, à l'aplomb de la rue Calvin, un immeuble d'habitation et de commerces est à l'étude. A la suite de l'appel lancé dans notre Journal des Habitants, une vingtaine de familles, avec enfants, ont créé l'«association pour la promotion d'un habitat coopératif Frank-Martin-Pélissier». Un projet a été établi et adressé aux autorités cantonales. Cette proposition présente l'avantage d'offrir un financement, assuré par la Société coopérative d'Habitation de Genève, qui a assuré entre autres la promotion de la cité Vieusseux.

En ce qui concerne les salles de spectacle prévues sous la cour, Métrociné a fait une proposition au Conseil d'Etat pour réaliser une grande salle de cinéma d'environ 800 places. Cette solution permettra d'augmenter les activités culturelles nocturnes, ce qui est une des meilleures garanties de sécurité. Cela permettra aussi de libérer la salle de l'Alhambra au profit de spectacles musicaux. Quant au parking habitant prévu sous l'esplanade située à l'arrière de la scène de l'Alhambra, il pourra être réalisé lorsque les finances de la Ville se seront améliorées.

Il reste encore à régler le problème de la circulation chaotique sur la rue de la Rôtisserie.

Sur tous ces dossiers, nous attendons la réponse des autorités cantonales pour réaliser nos propositions et prouver aux électeurs genevois qu'ils ont eu raison de nous faire confiance.

la Madeleine-Maison des Enfants: les travaux de rénovation débutent

(AG) Après 3 ans de fonctionnement dans des locaux qui n'avaient subi qu'une rénovation légère, la halte-garderie de la Madeleine et le jardin d'enfants du Petit Bonheur vont voir leur bâtiment entièrement rénové. A cette occasion, une crèche sera également créée.

Nous sommes heureux de voir arriver des travaux demandés depuis longtemps, mais aussi préoccupés, comme de nombreux usagers de la Madeleine. Tout avait été prévu pour que le gros oeuvre se déroule durant l'été, et nuise le moins possible à l'offre de placement. Or, la Ville de Genève semble avoir tellement hésité (allez savoir ce qui se passe dans les méandres des services de la Voirie et de la Construction...) que les travaux ne pourront commencer, au mieux, qu'à mi-juillet, au pire début septembre.

Si l'étage du jardin d'enfant ne demande que peu de travaux et pourrait rouvrir début novembre, le reste de la maison ne

pourra guère être disponible aux différentes activités avant mars, voir mai 1996 (6 mois de travaux). La crèche n'ouvrira qu'en janvier 1997.



Qu'allons-nous faire pour satisfaire la demande de nos nombreux usagers, qui rappellent souvent à une demande sociale d'urgence? Que vont faire les nombreux couples qui comptent sur la Madeleine pour pouvoir continuer à trouver une solution de placement pour leur(s) enfant(s)?

Les associations cherchent donc aujourd'hui des solutions intermédiaires en collaboration avec la Délégation à la petite enfance et le Département des affaires sociales, écoles et environnement. Elles n'oublient pas que

des engagements ont été pris, vis-à-vis des parents. Les inscriptions des enfants du Petit Bonheur ont été renouvelées, et Mme de Tassigny, déléguée à la petite enfance, avait promis en mars que cette institution ouvrirait normalement - même si c'est en un autre lieu - le 28 août.

promenade Saint-Antoine

(PYJ) Suite à l'article paru dans le numéro de décembre 1994, où nous défendions l'idée qu'il fallait fermer le pont Charles-Galland à toute circulation automobile, un habitant de notre quartier, M. Edouard Pictet, a souhaité nous faire part de son désaccord. Comme d'habitude, et considérant que ce Journal doit être lieu de débat, nous lui donnons la parole:

«[...] Je comprends parfaitement votre désir de limiter au maximum la circulation des voitures dans la Vieille Ville et suis d'accord avec votre objectif.

Il me semble toutefois que la fermeture envisagée du Pont Charles-Galland va à l'encontre du but poursuivi. En effet, la fermeture dudit pont oblige les automobilistes se rendant du Rond-Point de Rive au quartier des Tranchées à passer par la Vieille Ville selon l'itinéraire suivant: Bd Jacques-Dalcroze, rue de l'Athénée, Daniel-Colladon, Piachaud, Bourg-de-Four, Etienne-Dumont, pont St-Victor. Itinéraire compliqué, polluant et circulation accrue dans la Vieille Ville. Par contre, si le pont Charles-Galland était ouvert à la circulation, le même automobiliste pourrait rejoindre le quartier des Tranchées en prenant tout simplement la rue Théodore-de-Bèze, évitant ainsi la Vieille Ville. Pour le trajet inverse (Tranchées-Rive) la rue Théodore-de-Bèze serait utilisée et ne chargerait pas la rue Verdaine déjà très encombrée. Quant à la zone piétonnière que vous prévoyez, elle me semble superflue, compte tenu de la présence - pour les piétons - de la promenade St-Antoine reconstituée et celles de l'Observatoire et de la Promenade du Pin, de quoi satisfaire les promeneurs les plus fervents - d'ailleurs peu nombreux.

Enfin, la fermeture du pont Charles-Galland serait un inconvénient majeur pour les habi-

tants des Tranchées et rendrait plus difficile l'accès au Musée d'Art et d'Histoire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir revoir votre position sur ce point du programme et communiquer mon point de vue aux autorités compétentes. [...]

Nous avons bien entendu envoyé copie de ce courrier aux autorités, et réétudié la question à la lumière des remarques faites. Nous remercions M. Pictet de sa contribution, mais nous maintenons cependant notre point de vue: l'accès au quartier des Tranchées depuis Rive se fait très aisément (et dans les deux sens) soit par le bd Helvétique, puis la montée aboutissant à la rue Emilie-Gourd, soit par la rue Ferdinand-Hodler, le bd des Tranchées puis la rue Charles-Galland. Quant aux zones piétonnières, elles n'ont pas, selon nous, vocation à permettre d'abord la promenade, mais devraient permettre de réels cheminements d'un point à un autre, afin d'encourager la marche au lieu des courts trajets en automobile.

Le débat est ouvert, la parole est à vous, écrivez-nous pour nous faire part de vos opinions à ce sujet.



Sélection de jouets

10, Etienne-Dumont - Téléphone 310 40 47



Cadeaux, tissus, décoration d'intérieur

32, Grand'Rue 1204 Genève
Tél. (022) 311 15 00

BLANCHISSERIE TEINTURERIE

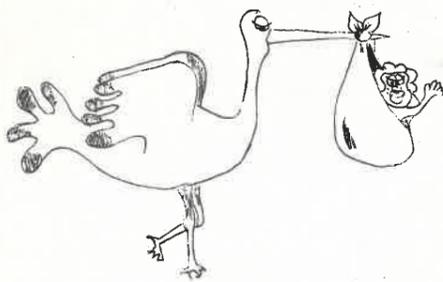
Mme M. Mori

repassage à la main - livraison à domicile
service couture - travail artisanal**Tranchées-Net****3, rue Charles-Bonnet**

(près du Petit Palais)

Tél. 347 35 72

8 h. à 12 h. et 13 h. 30 à 19 h. - Fermé le samedi

Louise-Anastasia
le 10 janvier 1995

5, place de la Taconnerie

Marion

le 19 mars

13, rue Verdaine

Noémie, Elly

le 6 avril 1995

27, place du Bourg-de-Four

Nicholas, Martin

le 26 avril 1995

3, rue de la Vallée

Augustin, Laurent, Bertrand

le 30 avril 1995

3, Cour Saint-Pierre

Bayane

le 3 avril 1995

14, Tour-de-Boël

Alice

le 7 mai 1995

14, Tour-de-Boël

Marius

le 8 mai 1995

19, rue de la Corratierie

Philippe, Georges

le 17 mai 1995

11, rue Toepffer

Florian

le 19 mai 1995

40, bd des Tranchées

Lisa, Véronica

le 24 mai 1995

12, rue des Chaudronniers

un «citoyen» qui honore la Vieille Ville

(Réd.) Les lecteurs de la Tribune de Genève des 6-7 mai, consacrée au cinquantième anniversaire de la capitulation allemande, auront peut-être reconnu, à la lecture du long article consacré à l'odyssée de Desko Janjic pendant la guerre de 1939-1945, le portrait d'un homme «citoyen» de la Vieille Ville, comme il aime à se proclamer, qui hante depuis plus de quarante ans ses rues et ses places avec une bicyclette à la main. En effet, la convivialité qu'il a trouvée dans ses cafés, la chaleur des liens qu'il y a noués l'ont aidé à reprendre lentement goût à la vie après les horreurs qu'il avait vécues. C'est pourquoi, il s'insurge toujours quand il entend dire que les Genevois sont froids et distants. Les nombreuses réactions de sympathie suscitées par la parution de cet article lui ont apporté une preuve de plus qu'il était vraiment considéré comme un des leurs.

Parti de Yougoslavie (Mostar, Bosnie-Herzégovine) pour la Belgique peu avant la guerre avec une bourse de l'usine de métallurgie de Zeniča pour préparer l'école des Mines de Mons, Desko Janjic a dû se replier sur la France pour y poursuivre ses études. Arrêté et interné une première fois d'avril à octobre 1941 dans le fort de Romainville, à Drancy et à Compiègne, il commence à travailler pour la Résistance pendant l'hiver de 1941-42. Interrogé par la police sur ses activités et relations, il reçoit le conseil de quitter immédiatement Paris pour Quarré-les-Tombes près d'Avallon dans le Morvan, dans l'immense propriété de la famille Lambert qui l'a occupé deux étés de suite à couper du bois, lui permettant ainsi de «changer d'air» et de gagner un peu d'argent. Installé à Grenoble, il s'inscrit à l'Institut d'Electrochimie et d'Electrometallurgie. Il reçoit en février 1943 une carte d'un de ses frères lui faisant comprendre à mots couverts que leurs deux autres frères étaient morts. Il apprit plus tard qu'ils avaient été tués par les Oustachis.

Un de ses professeurs de l'Institut, Jean Bitesi, qui va devenir un héros de la Résistance et sera tué par les Allemands dans son bureau à fin novembre 1943, lui propose de collaborer à son réseau gaulliste «Combat». Au début novembre 1943, à l'occasion d'une grande manifestation organisée pour commémorer l'armistice de 1918, une rafle est organisée par les Allemands et il est de nouveau arrêté avec 400 autres personnes, et emmené à Compiègne. Là, il entreprend avec un ou deux camarades de creuser un tunnel pour s'échapper, mais au moment où l'ouvrage est achevé, il renonce à fuir, retenu par ses engagements de résistant. Douze de ses camarades ont tout de même pu ainsi recouvrer leur liberté. Dénoncé, il est finalement déporté à Neuengamme près de Hambourg en juillet 1944, et là commence, après un voyage de trois jours sans boire ni man-

ger, une vie terrible par son inhumanité et sa dureté physique. On ne peut raconter ici toutes les atrocités auxquelles il a assisté, mais sur cet arrière-fond de misère humaine se détache dans sa mémoire le souvenir de quelques merveilleux personnages qui ont un peu illuminé ce terrible séjour: le jeune russe qui leur récitait des vers de Pouchkine, le paysan espagnol qui voulait lui faire partager ses repas à la moelle d'os humain, Roland Malraux qui, avec beaucoup de dignité, a décliné un honteux marchandage.

Vers la fin mars 1944, les premiers signes avant-coureurs de la défaite allemande sont sensibles dans le camp, mais quand on leur donne subitement l'ordre de se préparer au départ, aucun déporté ne se doute du sort affreux qu'on leur réserve pour effacer leur trace: les embarquer sur des bateaux pour les couler en mer. Ils se retrouvent entassés par centaines dans les cales de trois bateaux amarrés dans la baie de Neustadt, près de Lubeck. Le 3 mai 1945, vers 3 heures de l'après-midi, les bateaux prennent la mer et deviennent la cible de bombardements anglais qui en coulent deux, dont celui sur lequel croupissaient les 2000 déportés compagnons de voyage de Desko Janjic. Par un de ces miracles du sort, il réussit à s'extirper de cette masse humaine atteinte de plein fouet par une torpille ayant éventré la coque. Il a la présence d'esprit de se déshabiller et de se hisser sur le pont en se brisant toutes les côtes et de se jeter à la mer, glacée et agitée. Les merveilleuses baignades dans la limpide Neretva de sa Mostar natale avaient fait de lui un excellent nageur, ce qui lui a permis, malgré son grand état de faiblesse, de rejoindre un canot de sauvetage allemand. Sur près de 2000 déportés, seuls une cinquantaine ont pu ainsi se sauver. Les amis les plus proches de Desko Janjic l'ont souvent entendu raconter son arrivée à Neustadt, tout nu, au milieu de tankistes anglais assistant avec indifférence à ce spectacle insolite de cadavres ambulants cherchant partout quelque chose à manger, et le pillage organisé d'un dépôt de sucre et de lait condensé. Puis, ce fut le retour en France où ne l'attendait aucune famille, mais seulement de bons amis à Grenoble. Il reprend ses études et fait des séjours dans le chalet de Combloux pour anciens déportés et résistants. C'est là qu'il fait la connaissance de celle qui allait devenir sa femme et allait décider de sa nouvelle patrie. Marié, père de deux enfants, naturalisé suisse, il a fait une carrière à l'Université dont il est maintenant professeur honoraire.

Dans la Vieille Ville, beaucoup de gens connaissaient sa haute silhouette, mais beaucoup ignoraient son parcours peu commun. Merci à la Tribune de Genève de nous l'avoir révélé.

place Neuve: un projet très convoité

(AG) Le Conseil d'Etat nouveau avait fait la promesse électorale de réaliser un parking à la Place Neuve. Il cherche à tenir ses promesses.

Le 6 janvier était donc déposée une demande d'autorisation de construire préalable pour 2 projets (l'un de 700 places, l'autre de 522 places); sa justification découlait d'une enquête préliminaire d'impact publiée en juillet 1994. Sur cette dernière nous avons fait toute une série d'observations très négatives qui fondaient notre refus.

L'autorisation préalable ne tenait compte d'aucune de nos remarques (pas plus que de celles d'autres organisations). Elle en aggravait même certains aspects. Notre sentiment fut vite fondé: le travail était bâclé: le Conseil d'Etat, dans son choix de simplifier les procédures, simplifiait tout simplement les droits démocratiques, et légaux, d'opposition.

Nous avons donc décidé de déposer un recours, conjointement avec l'ATE (Association des transports et environnement), et l'ASPIC (Association pour les intérêts des cyclistes). Celui-ci se fonde sur 3 arguments:

- l'insuffisance de l'étude d'impact;
- les défauts d'attribution de degré de sensibilité au bruit (OPBruit);
- l'insuffisance des conditions et mesures d'accompagnement.

Une première audition a eu lieu le 23 mai, la seconde étant prévue pour le 20 juin. Vu les nombreux manquements de la demande d'autorisation préalable, nous estimons que nous avons une bonne chance de gagner notre recours (sans certitude malheureusement).

Nous sommes donc, sur le fond et la forme, totalement opposés à ce projet de parking.

Mais... les promoteurs et le Conseil d'Etat sentant le terrain miné, ont bien, et vite compris, la nécessité de mettre en place une structure de concertation qui permette aux opposants de s'exprimer, aux promoteurs et techniciens de la circulation et de l'aménagement de leur répondre; à tous, de trouver un terrain d'entente. C'est pourquoi nous n'avons pas choisi une logique de refus systématique et d'affrontement. Il semble qu'un compromis soit possible si nos desiderata sont reconnus.

nous ne sommes plus seuls...

(AG) «Alain Hammami, pharmacien et président de l'association des commerçants de la rue Caumartin et de la rue Boudrau est en colère. «La Société générale veut sauver l'Olympia, mais elle veut tuer la rue avec son déménagement. Tous les commerçants qui restent vont mourir. Ici, c'était un village. Il y avait une vie de quartier. C'est devenu un trou noir avec uniquement des bureaux vides. Regardez tous ces panneaux «A louer»! Avant, la rue Caumartin grouillait de monde entre 9h00 et 18h00. Aujourd'hui, il n'y a quasiment plus de locataires, plus de boulangerie... Acheter une salade verte devient un casse-tête. La parfumerie a disparu, deux restaurants réputés ont fermé [...] la pizzeria, la tabac, tous ont fermé [...]. Tout ça pour une spéculation immobilière. Qu'allons-nous devenir?»

In: Le Monde, samedi 4 mars 1995

Puces Poux Tiques !!**PHARMACIE DU PROGRES**

1201 GENEVE PLACE GRENUS

☎ 732 53 20

(Livraison dans toute la ville)

Le Jardin d'enfants de la Madeleine

«LE PETIT BONHEUR»**peut encore accueillir pour la rentrée 95:**quelques enfants de 2 ans et demi à 4 ans pour les **après-midi de 13 h. 30 à 17 h.**ainsi que quelques enfants âgés de 3 à 5 ans pour sa **matinée bilingue anglais/français le mercredi matin de 8 h. 30 à 12 h.**

☎ 311.85.00

☎ «Le Petit-Bonheur», jardin d'enfants de la Madeleine

16, pl. de la Madeleine

1204 Genève (2ème étage)